

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 janvier 2020

CONTENUS HAINEUX SUR INTERNET - (N° 2583)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 45

présenté par

M. Pajot, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu et Mme Le Pen

ARTICLE 1ER TER A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est certes nécessaire de lutter contre la propagation des propos haineux sur internet, mais les dispositions de cette proposition de loi portent atteinte au principe de liberté d'expression.